

Comité Mooney-Scottoboro

Section de

LILLE

(France)

Heath Bar
Lille, le 26 Mai 1933

à Monsieur B. M. MILLER

Gouverneur à Montgomery

ALABAMA

(Etats-Unis)

Monsieur le Gouverneur,

C'est avec une indignation profonde que nous apprenons les nouvelles persécutions dont sont victimes dans leur prison, les malheureux nègres de Scottoboro, de la part de l'Administration pénitentiaire de votre pays.

Cette semaine, nous avons appris la mort de l'un d'entr'eux, PATTERSON, survenue, d'après la version officielle, au cours de la répression d'une mutinerie.

Or, nous avons de sérieuses raisons de douter de l'exactitude de cette explication qui laisse entière la responsabilité de la justice Américaine dont l'attitude partielle au cours du dernier procès a empêché la libération de nos frères de couleur, malgré les preuves évidentes de leur innocence.

Nous élevons une protestation véhémement contre ces mœurs barbares, indignes d'un grand pays qui se prétend à l'avant-garde de la civilisation.

S'il veut lutter efficacement contre la loi du Lynch et la haine de race, votre Gouvernement se doit de donner un exemple en ordonnant la libération immédiate de ces innocents, sous peine de s'attirer la juste réprobation de la conscience universelle.

Le Secrétaire de la Section de Lille du
Comité Mooney-Scottoboro,

Faucier

N. Faucier 158 rue du Melinel - Lille, Nord
(France)

N° 515.

(Aout 1929-1/18 R. s. j. rose.)
J. 21348.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADMINISTRATION
DES
POSTES DE FRANCE⁽¹⁾.

Envoi recommandé (.....) ⁽²⁾

Colis

Lettre — Boîte — Colis

avec valeur déclarée de.....

Mandat de poste de.....

enregistré au bureau de poste de Lille

le 29-8 sous le n° 100

expédié par M Ch. Fauvier 158 rue

et adressé à M du Moluel, Lille

à Nord

(1) Le recto est à remplir par l'Office d'origine.
(2) Nature de l'envoi (lettre, imprimé, etc.).

AVIS DE RÉCEPTION.

AVIS DE PAYEMENT.

l'empre du bureau expéditeur
de l'avis



⁽¹⁾ A Gouverneur
B. M. Miller
à Montgomery, Alabama
Etats-Unis

(Lieu de destination.)

Service des postes.....

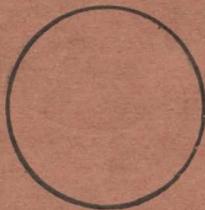
(Pays de destination.)

(1) A remplir par l'expéditeur.

Le soussigné déclare que { l'envoi
le mandat } mentionné d'autre part //

a été dûment { livré } le 192.....
payé }

Timbre du bureau
destinataire.



du destinataire :

Signature ⁽¹⁾

de l'Agent du bureau destinataire :

(1) Cet avis doit être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le comportent, par l'agent du bureau destinataire, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur.

Mooney-Scottsboro Committee
Lille section
France

Lille, 26 May 1933
To Mr. B.M. Miller,
Governor in Montgomery, Alabama, United States

Mr. Governor

It's with profound indignation that we learn about the new persecutions of which the unfortunate niggers are victims in their prison at the hands of the penitentiary administration in your country. This week we learned of the death of one of them, PATTERSON, which happened, according to the official version, during the repression of a mutiny.

However, we have serious reasons to doubt the accuracy of this explanation which leaves intact the responsibility of the American justice system whose biased attitude during the last trial prevented the liberation of our brothers of color despite the obvious evidence of their innocence.

We raise a vehement protest against these barbarous customs unworthy of a great country that claims to be in the vanguard of civilization.

If it wants to fight efficiently against the Lynch law and race-based hate, your Government must set an example by ordering the immediate liberation of these innocents, under penalty of attracting the just condemnation of global consciousness.

The secretary of the Lille section of the Mooney-Scottsboro Committee

N. Faucier, 158 rue de Melinel, Lille, Nord, France

Translation by Jen Drouin, Assistant Professor of English, University of Alabama